



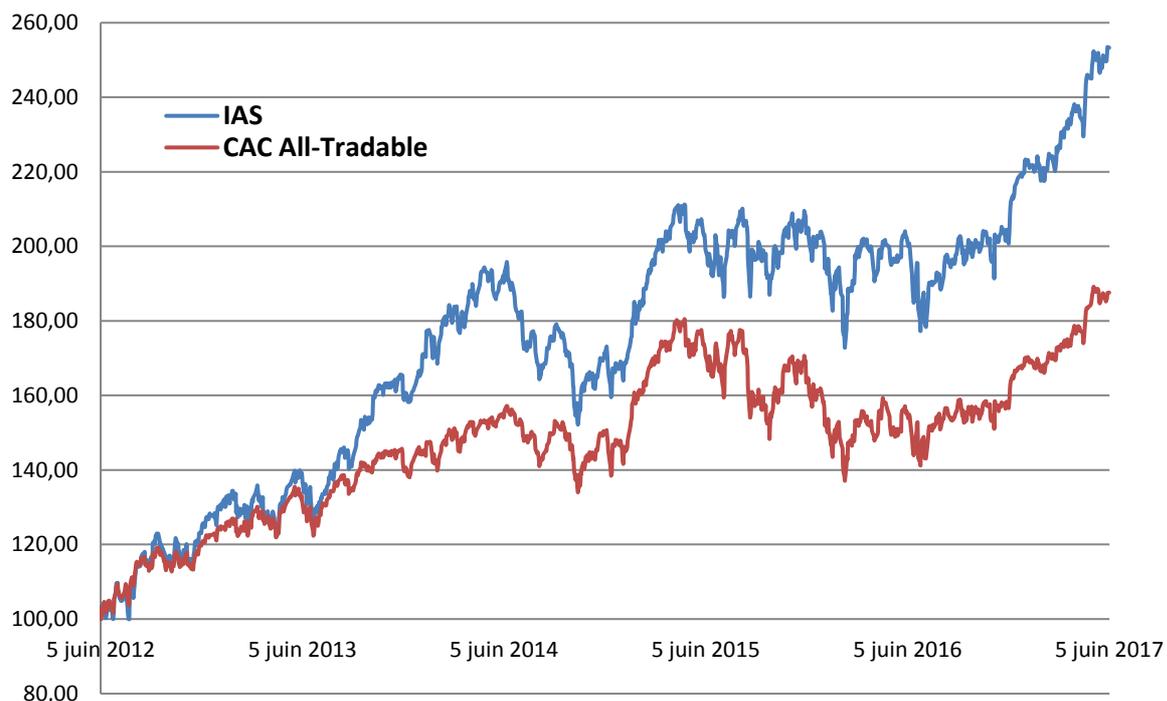
La FAS et le cabinet Assembly Conseil s'unissent pour promouvoir l'Indice IAS® de l'Actionnariat Salarié

Le cabinet Assembly Conseil devient membre correspondant de la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés

Paris, le 7 juin 2017 – La FAS, Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés, a approuvé l'adhésion d'Assembly Conseil à l'unanimité de ses membres lors de son dernier Conseil fédéral. Ce cabinet de conseil spécialisé en actionnariat salarié rejoint ainsi les partenaires de la Fédération.

Les deux partenaires veulent promouvoir l'Indice IAS® de l'Actionnariat Salarié, qui surperforme l'indice CAC All-Tradable. Assembly Conseil interviendra notamment dans la maintenance et la promotion de l'indice IAS®, indice de l'actionnariat salarié, dont La FAS est à l'origine. Cet indice est composé des sociétés du CAC All-Tradable dont plus de 3 % du capital est détenu par plus de 15 % des salariés dans le monde et plus de 25 % des salariés en France.

L'indice IAS® surperforme de manière constante l'indice CAC All-Tradable et continue son envolée. Cette surperformance est particulièrement visible sur les cinq dernières années :



Source : Euronext, 5 juin 2017

Stanislas de Germay, Associé gérant du cabinet Assembly Conseil, rejoindra par ailleurs le jury du Grand Prix FAS 2017 de l'Actionnariat Salarié. Il est depuis 2013 membre du Comité Scientifique de l'indice IAS®. Il déclare : *« je suis heureux que le cabinet devienne membre correspondant. Nous avons hâte de contribuer davantage aux travaux de la FAS et de promouvoir en particulier l'indice IAS® de l'actionnariat salarié ».*

Philippe Lépinay, Président de la FAS : *« je me réjouis qu'Assembly Conseil rejoigne notre Fédération comme membre correspondant aux côtés d'Altedia, Amundi et Clifford Chance. Ensemble nous allons poursuivre notre ambition de développer l'actionnariat salarié dans les entreprises françaises ».*

A propos d'Assembly Conseil

Assembly Conseil aborde les problématiques d'épargne salariale et retraite sous un angle principalement "social" : réflexion sur l'acceptabilité des propositions, sensibilisation des instances représentatives du personnel en amont, déploiement et communication auprès des salariés. En matière d'actionnariat salarié, Assembly Conseil dispose de l'offre la plus complète du marché : de l'étude de faisabilité à la tenue de registre, en passant par la conduite de projet et la communication. Le cabinet dispose également d'une offre digitale complète : plateforme collaborative de pilotage, extranets de communication, outils de collecte, de gestion de l'*acceptance process* ou des élections...

www.assembly-conseil.com

Contact presse : Stanislas de Germay – 06 20 50 08 84 – contact@assembly-conseil.com

A propos de la FAS

Fédération Française des Associations d'actionnaires salariés et anciens salariés, créée en 1993, strictement indépendante des directions d'entreprise, des organisations syndicales et des partis politiques, la FAS promeut l'actionnariat salarié et représente les intérêts communs des 3,5 millions d'actionnaires salariés en France. La FAS préside le Comité scientifique de l'indice IAS® de l'actionnariat salarié, qu'elle a créé en 1999. Elle édite le Guide FAS de l'épargne et de l'actionnariat salarié et réalise chaque année le benchmark FAS des meilleures pratiques par les entreprises. Elle récompense les plus exemplaires à l'occasion du Grand Prix FAS.

IAS® est une marque déposée de la FAS.

Tout savoir sur l'Indice FAS de l'Actionnariat Salarié IAS® :

http://www.fas.asso.fr/voir_evenement-detail_evenement-rubrique-2013-0-0-169.html

<https://www.euronext.com/fr/products/indices/FR0003999598-XP/Market-Information>

www.fas.asso.fr

Contact presse : Agence Fargo

Amélie Vérone – 01 44 82 54 54 – averone@agencefargo.com